



APPEL A CANDIDATURE

Maraichage et/ou production fruitière en agriculture biologique à La Roquette-sur-Var

Débouchés priorisant la restauration collective publique

Août 2024



Date de publication de l'appel à candidature : 09/08/2024

**Date limite de dépôt de la fiche de candidature (annexe 3) auprès de la SAFER PACA :
25/08/2024 minuit**

Fiche de candidature à transmettre par email à dds06@safer-paca.com

Pour tout renseignement :

SAFER PACA, délégation des Alpes-Maritimes :

- Mme Anne-Laure GOUTY, conseillère foncière
Téléphone : 06 30 91 13 12 – Mail : anne-laure.gouty@safer-paca.com
- Secrétariat SAFER PACA
Téléphone : 04 88 78 00 06 – Mail : dds06@safer-paca.com

Département des Alpes-Maritimes

M Grégoire LAMBERT, chargé de projets développement rural

Téléphone : 06 08 14 73 11 – Mail : glambert@departement06.fr

1. CONTEXTE

Dans le cadre du Plan agricole et rural départemental 2021-2028, voté par délibération le 15/11/2021, le Département, déjà pleinement engagé dans le soutien et le développement de l'agriculture maralpine, a souhaité porter une politique encore plus ambitieuse autour de 3 grandes orientations :

- Protéger et structurer les surfaces agricoles du territoire ;
- Proposer une alimentation durable et locale ;
- Adapter les exploitations agricoles au changement climatique.

L'un des projets emblématiques de ce plan est la construction de la ferme départementale, dont l'objectif principal est d'accroître la production d'une alimentation durable et locale, certifiée Agriculture Biologique et à destination principalement de la restauration collective de compétence départementale. La ferme départementale est constituée de plusieurs sites agricoles acquis par le Département.

La ferme départementale est également l'une des actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Département, une démarche qui contribue à recomposer un système alimentaire et agricole soutenable pour améliorer sa souveraineté alimentaire et rendre l'alimentation durable plus accessible.

2. OBJECTIF DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le Département a acquis en 2023 les parcelles agricoles cadastrées section A n°1168 et 1170. Ces parcelles sont situées quartier Baus Roux, 8 RM 6202, sur la commune de La Roquette-sur-Var.

Elles sont destinées principalement à une activité de maraîchage et / ou de production fruitière sous label « Agriculture Biologique », si possible avec des pratiques agroécologiques en lien avec le plan d'actions du PAT départemental : gestion économe de l'eau, pratiques agricoles adaptées au changement climatique (semences locales, amélioration de la fertilité des sols, etc.).

La production agricole est destinée principalement à la restauration collective publique de compétence départementale (par exemple les collèges) en particulier pendant les périodes scolaires. Des objectifs de production seront déterminés conjointement par le Conseil départemental et l'exploitant agricole pour s'assurer que les cultures correspondent à la demande (choix des semis, quantités prévisionnelles, etc.).

Plusieurs opérateurs économiques ont vocation à commercialiser des produits issus d'exploitations agricoles du territoire auprès des établissements de restauration collective. C'est par exemple le cas de la plateforme « 06 à table ! », qui a été créée en 2016 par le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture pour approvisionner la restauration collective en fruits, légumes et autres produits d'origine locale.

Une autre part de la production pourra être commercialisée via d'autres débouchés : marchés, GMS, magasins spécialisés bio, restaurateurs et AMAP, notamment pendant les périodes de vacances scolaires.



Figure 1 - Localisation des parcelles concernées par l'appel à candidature (en vert)

3. DESCRIPTION DU SITE PROPOSE A LA LOCATION :

Les parcelles départementales se situent sur la commune de La Roquette-sur-Var. Les parcelles forment un ténement de 1.53 ha. **Seuls 1.25 ha de terrain agricole et un rez-de-jardin de 62 m² font présentement l'objet d'une mise à disposition dans le cadre de cet appel à candidature suivant le plan ci-dessous.**



Figure 2 - Biens mis à disposition (en vert et rouge)

- Bleu – limites cadastrales ;
- Vert – terrain mis à disposition ;
- Rouge – rez-de-jardin de l'habitation (faisant office de bâtiment de stockage agricole) mis à disposition ;
- Jaune – accès à la parcelle et au rez-de-jardin, avec autorisation de passage pour l'exploitant.

NB : des travaux pourraient avoir lieu sur l'habitation, au-dessus du rez-de-jardin (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) en 2025 ; c'est pourquoi une zone de circulation est maintenue (en jaune) afin que le Département et les entreprises de travaux puissent le cas échéant intervenir sur le bâtiment.

3.1. Caractéristiques urbanistiques et règlementaires :

Le terrain se situe en zones R2 (aléa fort à modéré), R3 (bande de recul à l'arrière des digues), B6 (aléa nul sauf en cas d'aléa exceptionnel), et B3 (aléa faible) du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Basse Vallée du Var (PPRI), en zone Ac (agricole) du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM)

en cours de révision et dans une trame verte d'enjeu écologique secondaire (milieux anthropisés ou en développement).

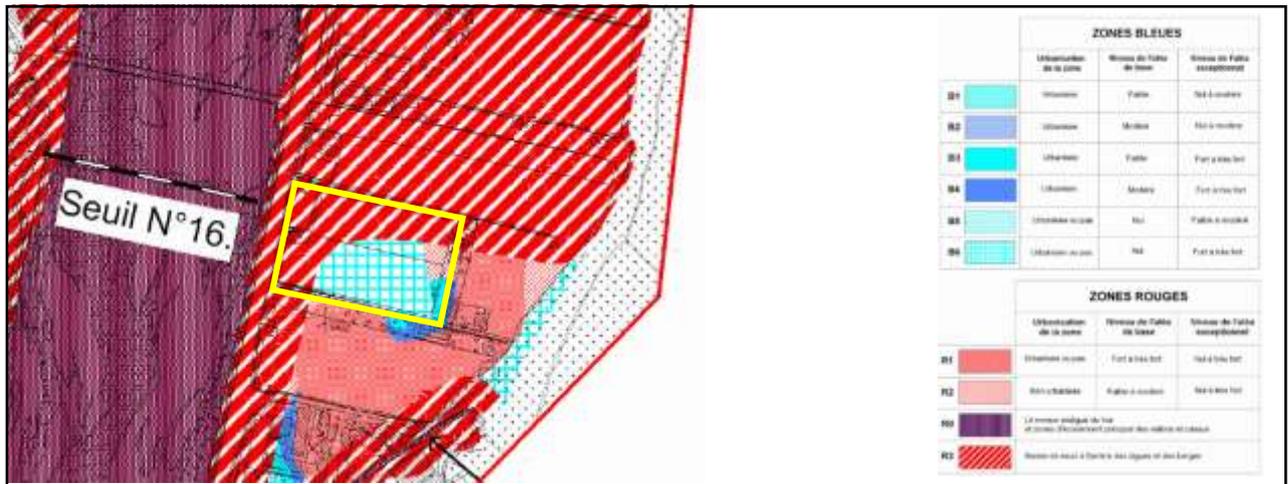


Figure 3 - Plan de zonage du PPR inondation

3.2. Occupation du sol

Le terrain est actuellement inexploité, en friche depuis 2 ans (friche herbacée). Les parcelles ont été entretenues pendant une quinzaine d'années par une fauche annuelle. La texture du sol est argilo-calcaire. Une analyse de sol réalisée par Terre d'Azur à la demande de la SAFER avant l'acquisition est en annexe 2.

3.3. Description et état des bâtiments et équipements mis à disposition :

Le terrain fera l'objet d'aménagements par le Département :

- Réhabilitation du rez-de-jardin (bâtiment de stockage agricole) de 62 m² (avec WC, lavabo et douche) ;
- Installation d'un compteur d'eau ;
- Mise en place d'une clôture, d'un portail et d'un portillon.

3.4. Caractéristiques des parcelles agricoles :

• Qualité des sols :

Le terrain est plat (pente inférieure à 5%). La texture du sol est de type argilo-calcaire. Une analyse de sol a été réalisée sur la parcelle (annexe 2).

• Eau et électricité :

Un réseau d'électricité fonctionnel et aux normes est situé dans le rez-de-jardin.

Un compteur d'eau sera installé par le Département afin de raccorder les parcelles à l'eau potable.

Les abonnements électricité et eau sont établis au nom du Département et seront résiliés lors de la mise à disposition. L'alimentation électrique est en mode triphasé.

Le preneur prendra à sa charge les abonnements électricité et eau et sollicitera le tarif « eau agricole » auprès de la Régie Eau d'Azur.

- **Accès**

L'accès véhicule se fait par un portail côté Chemin des Graves. Un accès piéton par un portillon se situe côté RM 6202.

4. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

4.1. Bail SAFER de 5 ans

Le terrain sera mis à disposition au travers d'une Convention de Mise à Disposition (CMD) par le Département à la SAFER. La SAFER mettra ensuite le bien à disposition du preneur via un bail SAFER de 5 ans.

Le choix de l'exploitant s'effectue par la SAFER après avis du Comité Technique Départemental et approbation des Commissaires du Gouvernement. La mise à disposition du foncier est prévue pour le 01/01/2025.

4.2. Redevance

Le montant de la redevance annuelle pour le preneur est calculé suivant les formules et indices des arrêtés préfectoraux en vigueur, **soit un montant annuel de 2 153,50 €**. Elle est décomposée comme suit :

- 1 589,30 € pour les terres nues ;
- 564,20 € pour le bâtiment agricole.

Ce montant est révisable chaque année suivant l'arrêté préfectoral fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages.

NB Les arrêtés préfectoraux en vigueur au moment de l'Appel à Candidature sont :

- DDTM-SEAFEN-AP n°2020-182 – Arrêté portant sur la fixation des conditions d'établissement des prix du prix des fermages (28/09/2020)
- DDTM-SEAFEN-AP_n°2023_198 – Arrêté fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages pour 2023 (07/11/2023)

5. CALENDRIER ET MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE

5.1. Calendrier

- 09/08/2024 : publication de la publicité légale SAFER ;
- 25/08/2024 minuit : date limite de candidature auprès de la SAFER PACA ;
- Entre le 28/08/2024 et le 06/09/2024 : une visite de terrain sera proposée aux candidats ;
- 03/10/2024 : attribution par le Comité Technique Départementale SAFER.

5.2. Modalités d'envoi des candidatures :

La fiche de candidature (annexe 3), dûment complétée, doit être déposée ou transmise **avant le 25/08/2024 minuit** à la SAFER PACA, par email à dds06@safer-paca.com

5.3. Renseignements

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

- SAFER PACA, délégation des Alpes-Maritimes :
 - Mme Anne-Laure GOUTY, conseillère foncière
Téléphone : 06 30 91 13 12 – Mail : anne-laure.gouty@safer-paca.com
 - Secrétariat
Téléphone : 04 88 78 00 06 – Mail : dds06@safer-paca.com

- Département des Alpes-Maritimes
 - M Grégoire LAMBERT, chargé de projets développement rural
Téléphone : 06 08 14 73 11 – Mail : glambert@departement06.fr

ANNEXE 1 – PHOTOS



Maison : Niveau bas



ANNEXE 2 – ANALYSE DE SOL



Analyse de terre

DISTRIBUTEUR : **SAS TERRE D AZUR**
29 AVENUE DE LA GARE
06800 CAGNES SUR MER

ANALYSE RÉALISÉE POUR : **SAFER**
06000 NICE

Client : **Marcel CAPORALINO**

Parcelle : PARCELLE 1164 A 1173 (0,5 ha) N° échantillon : **41760339** Reçu le : 13/03/2023 Expédié le 05/04/2023

Bon de commande :

ANALYSE GRANULOMETRIQUE

INDICES	Valeur	Faible	Moyen	Elevé
Indice de fertilité	0.3	< 1.4		
Indice de compaction	0.7	< 1.4		
RFU (potentiel)	97	> 100		

Argile : 22.9 %
Limon fins : 12.3 %
Limon grossiers : 16.8 %
Sables fins : 5.5 %
Sables grossiers : 0.7 %

MATIÈRE ORGANIQUE (MO) et AZOTE TOTAL (N)

Résultats	Valeur souhaitable	Faible	Moyen	Elevé
MO %	3.6	3		
IAB %	1.0	1.5		
C/N	9.1	8 à 10		
N Total %	0.23	0.17		

CAPACITÉ D'ÉCHANGE EN CATIONS (CEC)

CEC = 12.2 meq/100 g

Type de sol : Argile

EQUILIBRE CHIMIQUE	H+	Ca2+	K+	Mg2+	Na+	Taux de saturation	
Répartition des cations en % de la CEC	Actuelle	0	>100	1.7	8.4	0.6	>100
	Optimum	0 à 5	91.8	4.4	3.9	<=5	

BILAN ACIDE-BASE

pH eau	8.2	Excessif
pH KCl	7.7	Très élevé
CaCO3 %	39	Elevé
CaO ppm	13340	Satisfaisant
T Renforcement	3135	Un peu faible

Calcaire actif : 14.4 %

ÉLÉMENTS MAJEURS

Éléments	Résultats	Norme	Trop faible	Normal	Trop élevé
P2O5	16	30			
K2O	98	300			
MgO	203	135			
Na2O	23				

OLIGO-ÉLÉMENTS

Éléments	Résultats	Norme	Trop faible	Normal	Trop élevé
Zn	2.3	2.8			
Mn	11.3	11			
Cu	13.1	1.4			
Fe	16.3	8.6			
B	0.22	0.5			

*Méthode d'analyse : CEC (méthode hexamine corrigée) (NF ISO 22472). Matière organique : carbone Area x 1,72 (NF X31-188), pH eau - acétone (NF X 31-100), pH KCl - acétone KCl "activité totale" (NF X 31-104), CaCO3 total (NF X 31-105), CaCO3 actif (NF X 31-106). Cations échangeables Ca2+, H+, NH4+, Mg2+, sodium et acétate d'ammonium (NF X 31-124). Phosphore - méthode Olsen (méthode traditionnelle de sodium), méthode Just-Henry (protection cationique d'ammonium, NF X 31-161). Oligo- : Cu, Mn, Fe, et Zn extraits au chlorure d'NH4 (NF X 31-120), extra soluble à l'eau bouillante (NF X 31-122). Azote total : Méthode Kjeldahl (NF ISO 13678). IAB : indice d'acidité biologique basé sur les paramètres régissant la disponibilité du sol (pH, CaCO3, % d'argile, % MO, régime de nutrition des réserves de broche, fréquence d'apports organiques), FRANCE Analyse est une marque AUREA.

AURISA - 34 route de Saint-Roch - 27090 La Bussière St Chabrol - Tél. 07 43 31 46 41 - Fax 07 43 31 46 41 - B. AURISA 00008 - FRANCE_ANALYTE

SAFER Parcelle : ANICELLEA 1158 ET A 1170
 06000 NICE N° échantillon : 41760339

Comment lire et interpréter votre analyse de sol ?



HISTORIQUE DE FERTILISATION						
Antécédents	Culture	Rdt	Résidus	Apport Minéral		Apport Organique
				P ₂ O ₅	K ₂ O	
Précédent	NON RENSEIGNE		Enfouls	NON	NON	NON
Nombre d'années sans apport P :		2		Nombre d'années sans apport K :		2

INFORMATIONS SOL	
Type de sol :	ARGILE CALCAIRE PROFOND
Profondeur :	Profond
% cailloux :	Moyen (10 à 20%)
Terre fine :	1800t/ha

PRÉLEVEMENT	
Préleveur :	NON RENSEIGNE
Type prélèvement :	CERCLE
Profondeur de prélèvement :	15 cm
Longitude :	
Latitude :	
Date de prélèvement :	03/03/2023

CONSEIL CHAULAGE (kg CaO / ha)		
Entretien CaO	Correction CaO	Apport total CaO
/	/	/
/	/	/
/	/	/
/	/	/
/	/	/

CONSEIL ORGANIQUE (kg MO / ha)				
	Erreurs MO évitable	Correction MO évitable	Apport total MO évitable	Apports MO prévus (réseaux...)
1 ^{re} année	450	/	450	/
2 ^{me} année	450	/	450	/
3 ^{me} année	450	/	450	/
Total	1350	/	1350	/

Le bilan humique annuel moyen est déficitaire : -450 kg MO/ha/an. Cela devrait se traduire par une légère diminution du %MO. L'apportement organique conseillé permettra de maintenir le %MO à son niveau actuel. Le conseil d'apport est de 1350 kg d'humus/ha sur 3 ans. La dose est calculée à partir du bilan humique prévisionnel (entretiens). L'apport conseillé ne prend pas en compte les éventuels apports d'effluents d'élevage.

Interprétation COMFER normes 2007/2009

CONSEILS P, K, Mg Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilité des cultures à la carence en oligo-éléments : **faible** ■ **moyen** ■■ **Elevé** ■■■

1^{ère} CULTURE LEGUMES 20 T Résidus : Enfouls

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE DE LA CULTURE	■■■■	■■■■	■■
T Renforcement / T Impasse	60/100	250/300	
Exportations (kg / ha) (1)	15	120	5
Coeff multiplicateur (2)	3.7	2.3	
CONSEIL DE FUMURE (kg / ha)	55	275	---

	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
sensibilité de la culture	■	■■■	■■■■	■	■■■■	■
Guide d'apport		AS	S		I	AS
Dose (kg / ha)					1	

2^{ème} CULTURE LEGUMES 20 T Résidus : Enfouls

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE DE LA CULTURE	■■■■	■■■■	■■
T Renforcement / T Impasse	60/100	250/300	
Exportations (kg / ha) (1)	15	120	5
Coeff multiplicateur (2)	2.2	1.7	
CONSEIL DE FUMURE (kg / ha)	35	205	---

	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
sensibilité de la culture	■	■■■	■■■■	■	■■■■	■
Guide d'apport		AS	S		I	AS
Dose (kg / ha)					1	

3^{ème} CULTURE LEGUMES 20 T Résidus : Enfouls

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE DE LA CULTURE	■■■■	■■■■	■■
T Renforcement / T Impasse	60/100	250/300	
Exportations (kg / ha) (1)	15	120	5
Coeff multiplicateur (2)	2.2	1.7	
CONSEIL DE FUMURE (kg / ha)	35	205	---

	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
sensibilité de la culture	■	■■■	■■■■	■	■■■■	■
Guide d'apport		AS	S		I	AS
Dose (kg / ha)					1	

(1) Exportations calculées selon les normes COMFER 2007. (2) Coefficients multiplicateurs des exportations calculés selon les normes COMFER 2009.

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
Dose totale / Dose moyenne	130 / 43	685 / 228	
Somme des pertes	50	360	15
Renforcement (+) / Destockage (-)	80	325	-15

Oligo-éléments : conseil établi en fonction de la teneur du sol et de la sensibilité de la culture à la carence. Le conseil peut être "impératif" (I) ou "à surveiller" (AS), il est proposé en Kg d'élément pur dans le cas d'un apport au sol (Cu, Zn ou bore). Pour le manganèse, un apport foliaire est recommandé en cas de besoin (FOL).

ANNEXE 3 – FICHE DE CANDIDATURE (à compléter)



Date de dépôt de Candidature :

FICHE DE CANDIDATURE – 06
Exploitant agricole

EXPLOITATION qui utilisera les PARCELLES

PIECE(s) A JOINDRE OBLIGATOIREMENT : fiche d'affiliation MSA (attestation parcellaire)

NOM DE L'EXPLOITANT AGRICOLE OU DE LA SOCIETE AGRICOLE :

Exploitation individuelle : oui Sociétaire

Adresse du siège d'exploitation :

N° PACAGE :

N° SIRET :

N°MSA :

Si Exploitation Individuelle :

Chef d'exploitation oui Pluriactivité (préciser statut) :

Date d'installation : Avec DJA Sans DJA oui

Si Exploitation Sociétaire :

Raison Sociale :

Nature de la forme Sociétaire :

Associés de la société :

NOM Prénom	1 :	2 :	3 :
Date de naissance			
Lien de parenté			
Statut			
Nombre de part			
Date installation			
DJA ? (oui/non)			

CAPACITE PROFESSIONNELLE/EXPERIENCE :

Formation / Diplôme :

Expérience :

REVENUS EXTRA AGRICOLE > 30 170 €/AN : Oui Non

NOMBRE D'EQUIVALENT TEMPS PLEIN :

Conjoint Collaborateur Aide Familial : CDD : CDI : Saisonnier :

ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN PLACE :

Agriculture Biologique Oui Non

Productions Principales :

Autres Productions :

Filière animale : effectifs et surfaces déclarées à la PAC par type de prorata par commune

Filière végétale : surfaces exploitées par type de culture et par commune

Surfaces totales : dont en propriété : et en location :

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 dans son article 27, le signataire du pose d'un droit d'accès et de modifications des données le concernant.

Maj - 22 décembre 2015

Page 1/5

MOTIVATION DE LA CANDIDATURE :**DEBOUCHES ENVISAGES ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION :**

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 dans son article 27, le signataire dispose d'un droit d'accès et de modification des données le concernant.

Maj - 22 décembre 2015

Page 3/5

PLAN D'IMPLANTATION DES CULTURES

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 dans son article 27, le signataire dispose d'un droit d'accès et de modification des données le concernant.

Maj - 22 décembre 2015

Page 4/5

OBSERVATIONS / CLAUSES SUSPENSIVES DE LA CANDIDATURE :

Le candidat :

- Reconnaît avoir pris connaissance du dossier d'information présentant les conditions relatives à l'appel à candidatures notamment concernant la localisation des biens et le zonage en matière d'urbanisme, la superficie, la durée du contrat, le montant de la redevance annuelle ;
- A participé à la visite de terrain ;
- S'engage à exploiter les biens en Agriculture Biologique dans le cas où sa candidature serait retenue ;

Nous attirons votre attention sur l'importance des renseignements qui vous sont demandés : ils sont indispensables aux membres du Comité Technique pour l'étude de votre candidature. Vous pouvez, par ailleurs, compléter votre dossier par toute information qui vous semblera utile.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « certifié sincère et véritable »)

- Refus de transmission des données personnelles aux partenaires de la SAFER

PARTIE RESERVEE A LA SAFER :**NATURE D'INTERVENTION :****SR APRES RETRO :****MOTIVATION****TRANSFORMATION DU BIEN:**

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978. Selon son article 27, le signataire dispose d'un droit d'accès et de modification des données le concernant.

M/1 - 22 décembre 2015Page 5/5